

**Décision n° 2019-235 du 30/09/2019
donnant délégation à Monsieur Pascal Terrasse, directeur
de la stratégie et de la communication, pour signer une convention entre le Cerema et
le Groupement des autorités responsables de transport (GART)**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Pascal Terrasse, directeur de la stratégie et de la communication à la direction de la communication et de la diffusion des connaissances, pour signer une convention avec le Groupement des autorités responsables de transport (GART).

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 30/09/2019

Le directeur général



Pascal Berteaud